L'AUDIT DANS L'ENTREPRISE INTEGREE

Commission Economie / Finance

- **Mission du Commissaire aux Comptes:**

« Garantir la fiabilité des informations financières et comptables de l'entreprise »

Constats :

- Grâce aux nouvelles technologies de l'information les entreprises « ***s'intègrent*** » de plus en plus.

- Les technologies de l'information, PGI (Progiciel de Gestion Intégré), se démocratisent.

- Les moyennes et petites entreprises entrent dans ce mouvement d'intégration quel que soit leur métier (industrie, commerce, tourisme, services…).

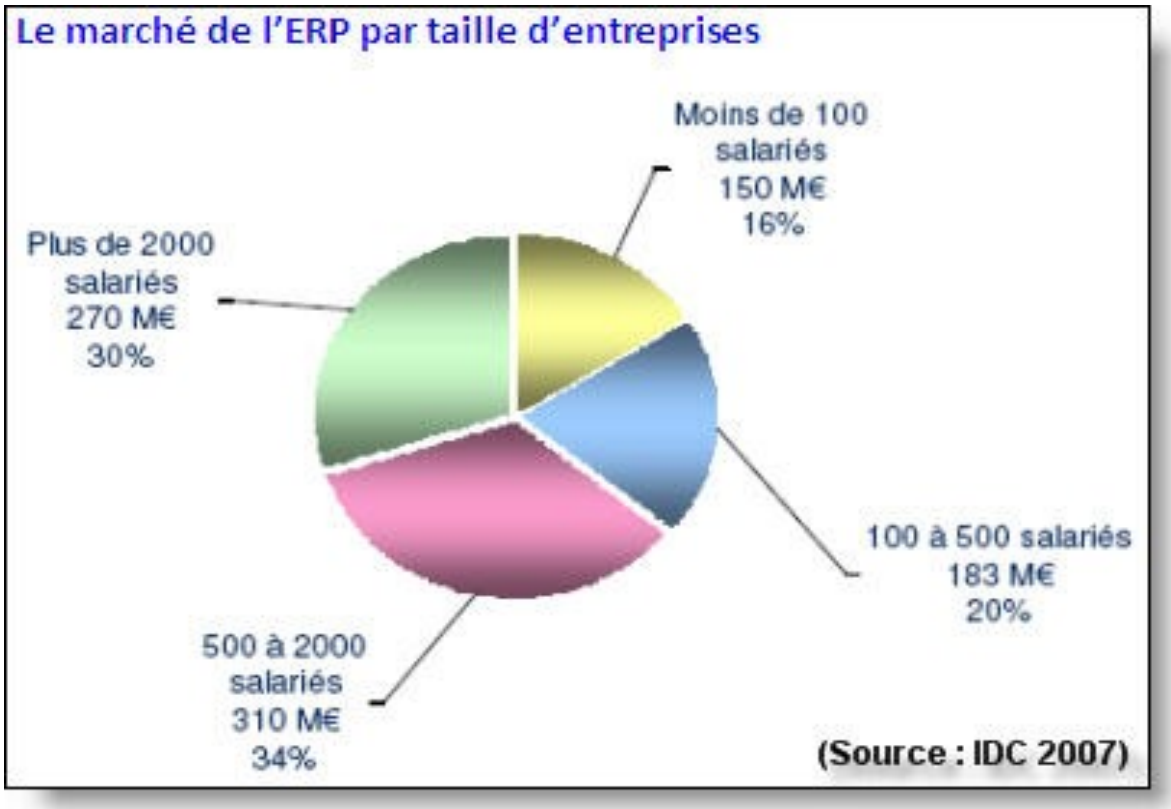
Le marché de l'ERP par taille d'entreprises
Moins de 100 salariés 150 M€ 16%
100 à 500 salariés 183 M€ 20%
500 à 2000 salariés 310 M€ 34%
Plus de 2000 salariés 270 M€ 30%
(Source : IDC 2007)

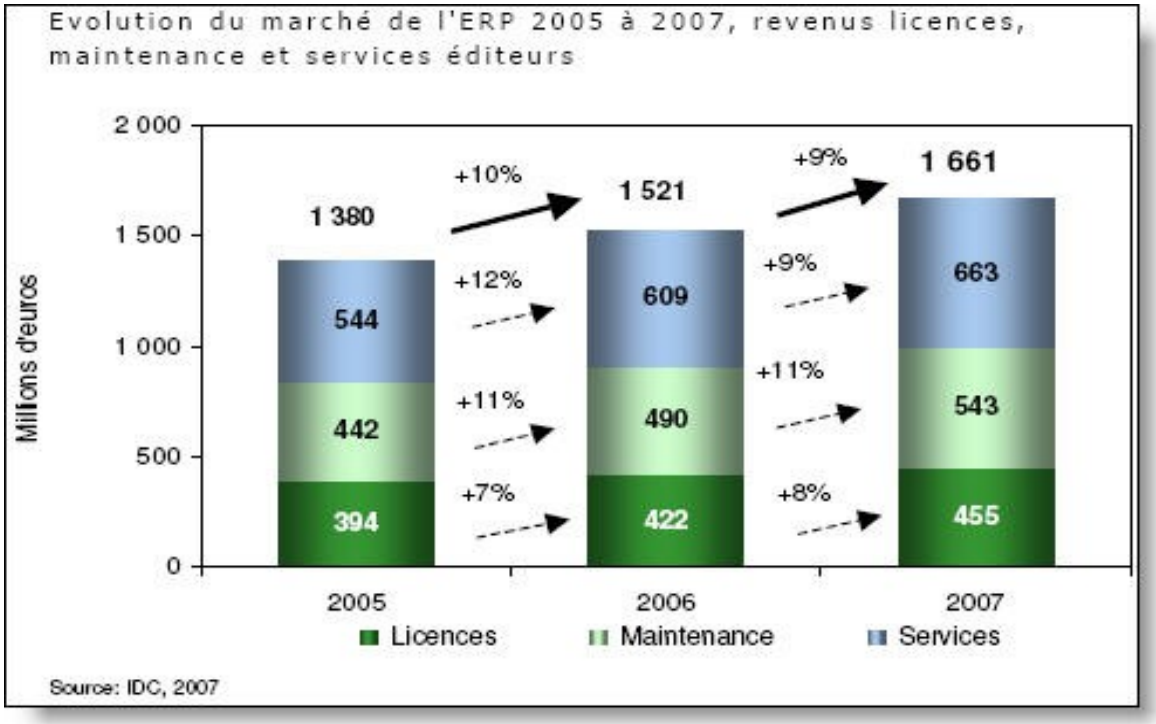
Evolution du marché de l'ERP 2005 à 2007, revenus licences, maintenance et services éditeurs
Millions d'euros
2 000
1 500
1 000
500
0
1 380
1 521
1 661
+10%
+9%
+12%
+9%
+11%
+11%
+7%
+8%
544
442
394
609
490
422
663
543
455
2005
2006
2007
Licences
Maintenance
Services
Source: IDC, 2007

<u>Conséquences</u> :

1) Un impact important sur les activités, les performances et la gestion, le contrôle et l'évaluation de l'entreprise !

2) LA QUALITE DES INFORMATIONS FINANCIERES DEPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PLAN

1) La notion d'entreprise intégrée

2) Impact sur les activités, les performances

3) Impact sur la gestion, le contrôle, l'évaluation

4) La Normalisation

   4.1) Les normes comptables françaises

   4.2) Les normes enseignement (IES & IEG)

   4.3) Les normes audit (ISA)

5) L'Audit

   5.1) Les organismes

   5.2) Les référentiels

   5.3) Les outils

1) La notion d'entreprise intégrée

- Intégration technologique
- Intégration fonctionnelle
- Intégration financière
- Intégration organisationnelle
- Intégration informationnelle

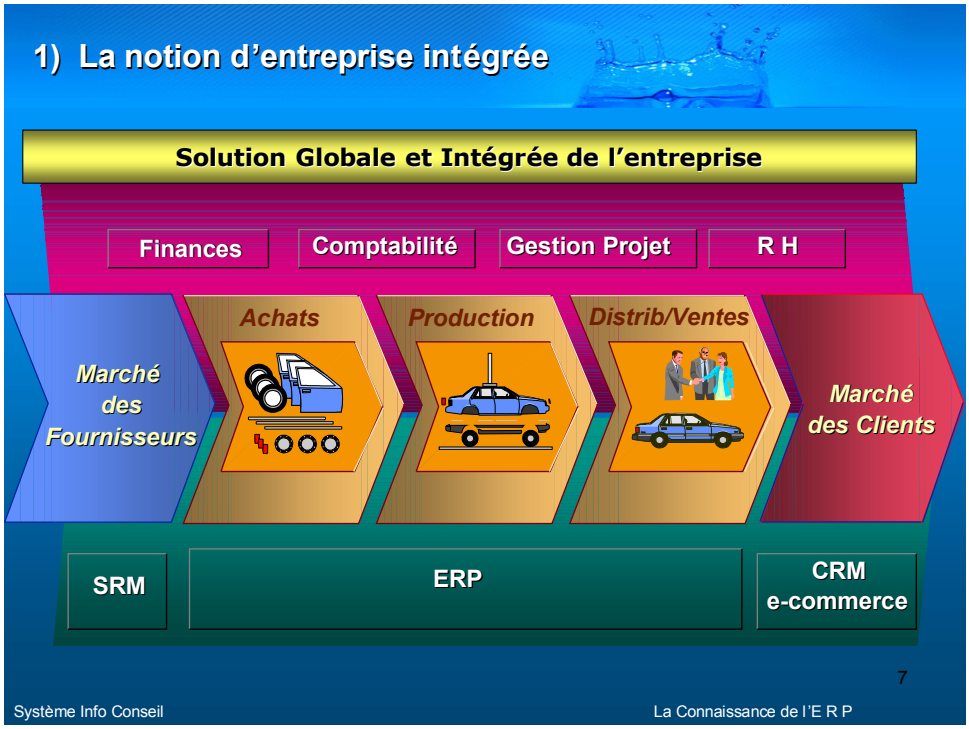

L'entreprise moderne est organisée en processus à l'intérieur desquels toutes les fonctions de l'entreprise sont intégrées afin d'éviter la duplication des informations, d'assurer la cohérence des données et d'automatiser les transactions afin de produire une information financière de qualité et d'accroitre les performances de l'entreprise.

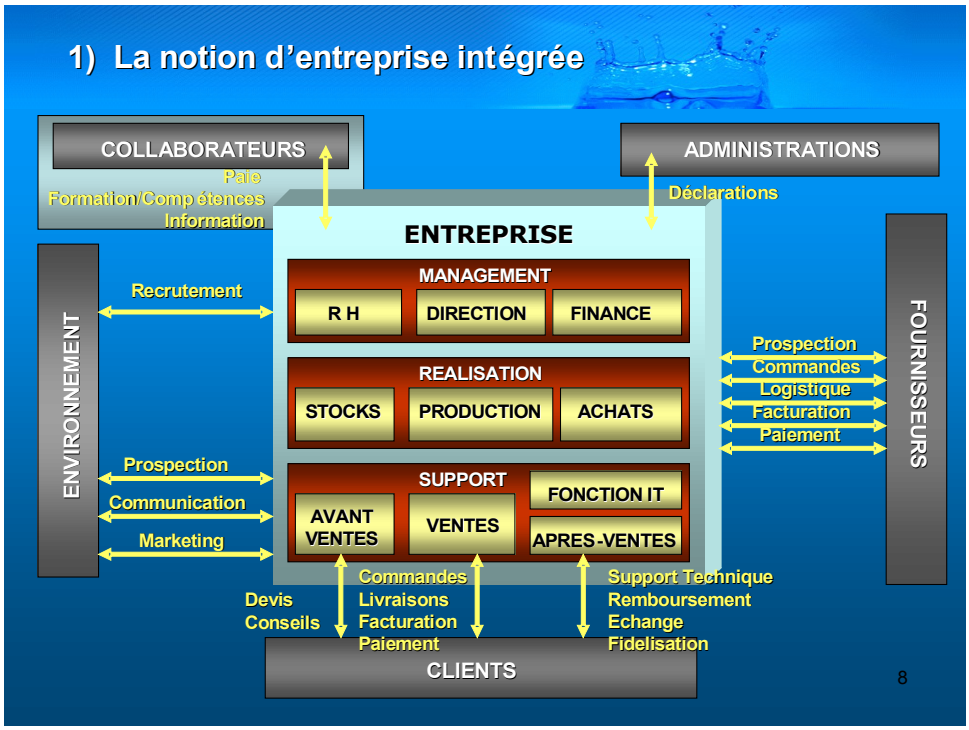

L'évolution des Technologies de l'Information permet à toutes les entreprises de s'ouvrir sur leur environnement et de lier les partenaires économiques au Système d'Information de l'entreprise.

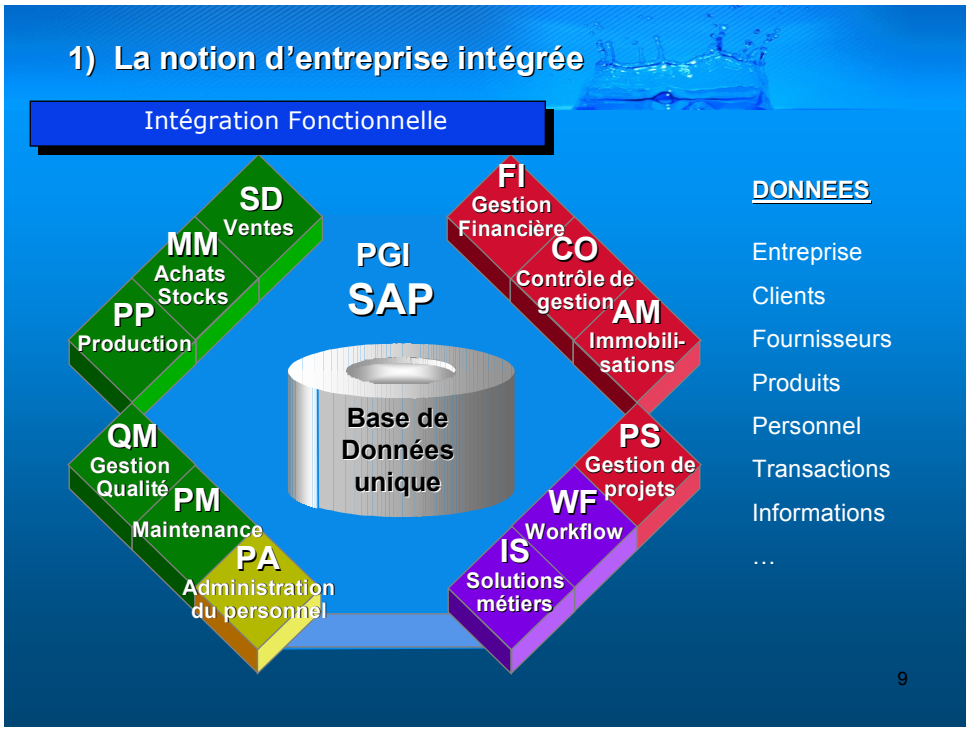

Le Système d'Information possède une base de données, commune à toutes les fonctions de l'entreprise, contenant l'ensemble des informations de gestion nécessaires à l'activité (Entreprise, Clients, Fournisseurs, Produits, Personnel, Transactions, Informations…)

Ce « cœur » de données, unique, est à la base de l'information financière et en conditionne la qualité, l'accessibilité, la disponibilité.

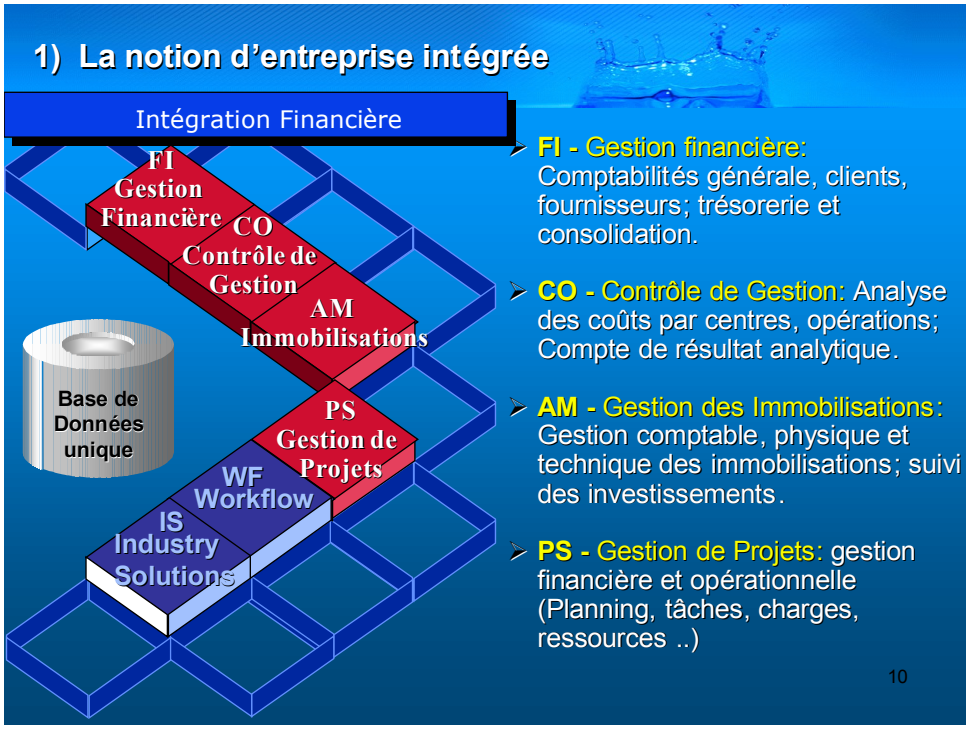

C'est à partir de cette information de base, agrégée automatiquement, que sont produites toutes les informations financières de niveau supérieur.

La qualité de l'information de base, de sa production, de son contrôle, est la garantie de la qualité de l'information financière agrégée, consolidée.

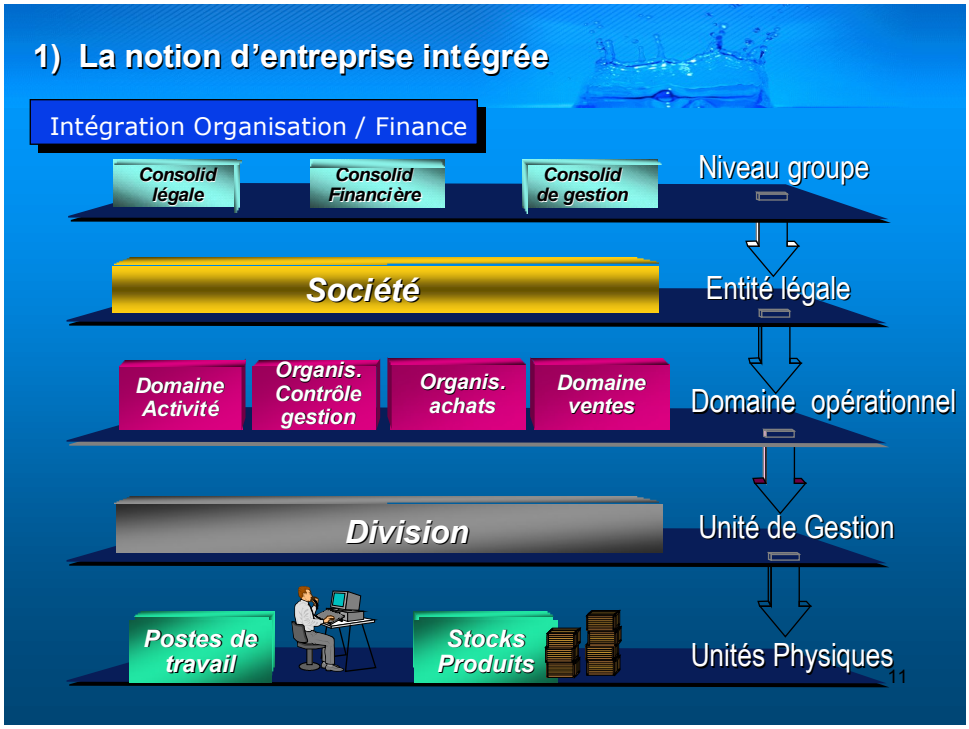

Cette intégration de l'information financière permet le contrôle et le pilotage de tous les niveaux de l'entreprise.

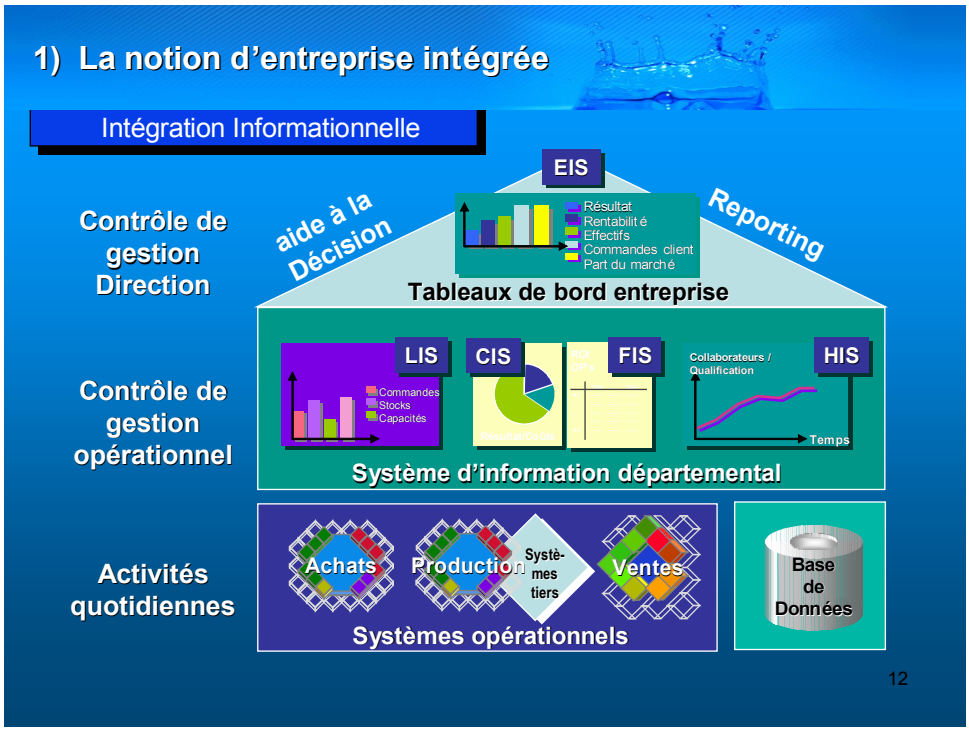

Au quotidien, les activités de l'entreprise (Achats, Ventes, Logistique…) effectuent des mouvements opérationnels (achats de marchandise, opérations de production, consommation de ressources, mouvements de stocks, ventes de produits ou services…) qui génèrent automatiquement des transactions automatiques de comptabilité générale, analytique, de trésorerie donc des écritures dans les différents journaux et comptes de l'entreprise.

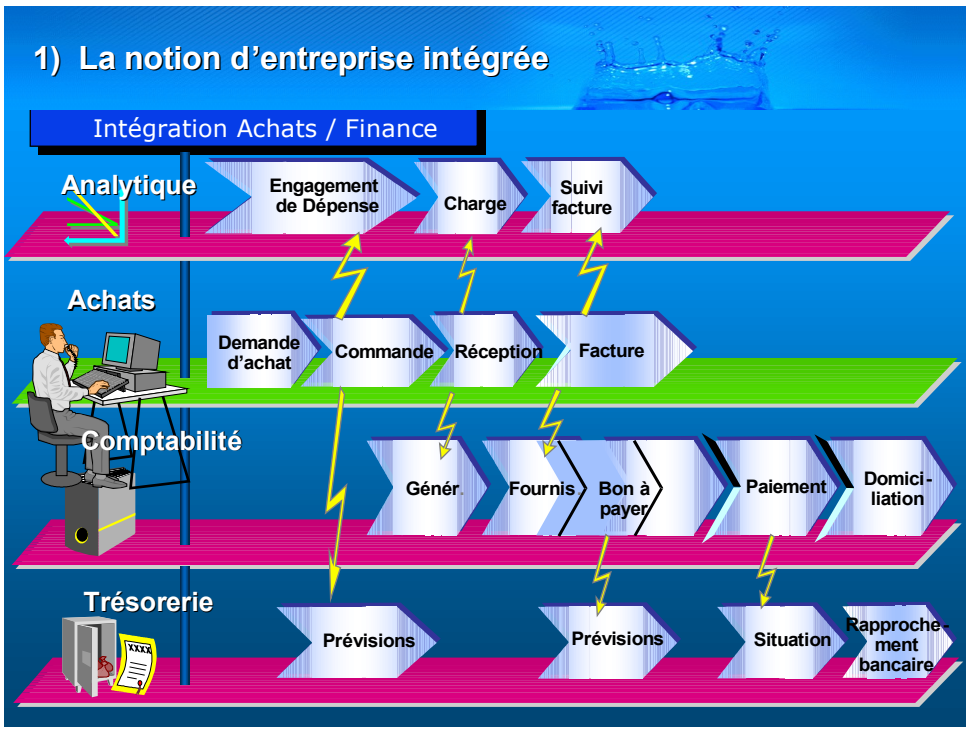

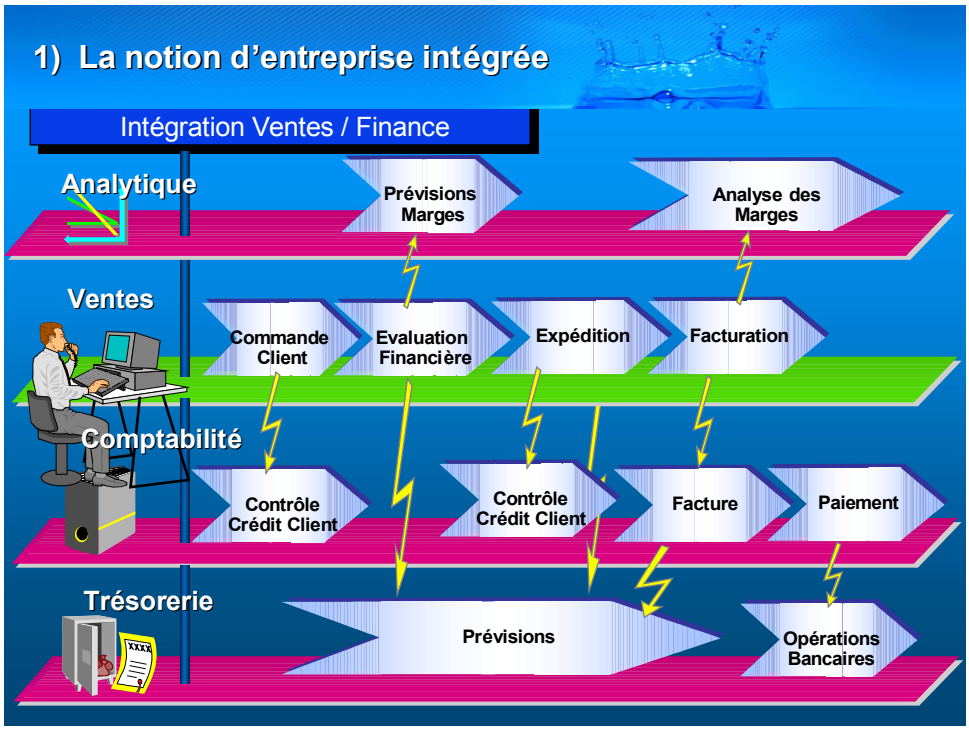
1) La notion d'entreprise intégrée
Intégration Ventes / Finance
Analytique
Prévisions Marges
Analyse des Marges
Ventes
Commande Client
Evaluation Financière
Expédition
Facturation
Comptabilité
Contrôle Crédit Client
Contrôle Crédit Client
Facture
Paiement
Trésorerie
Prévisions
Opérations Bancaires

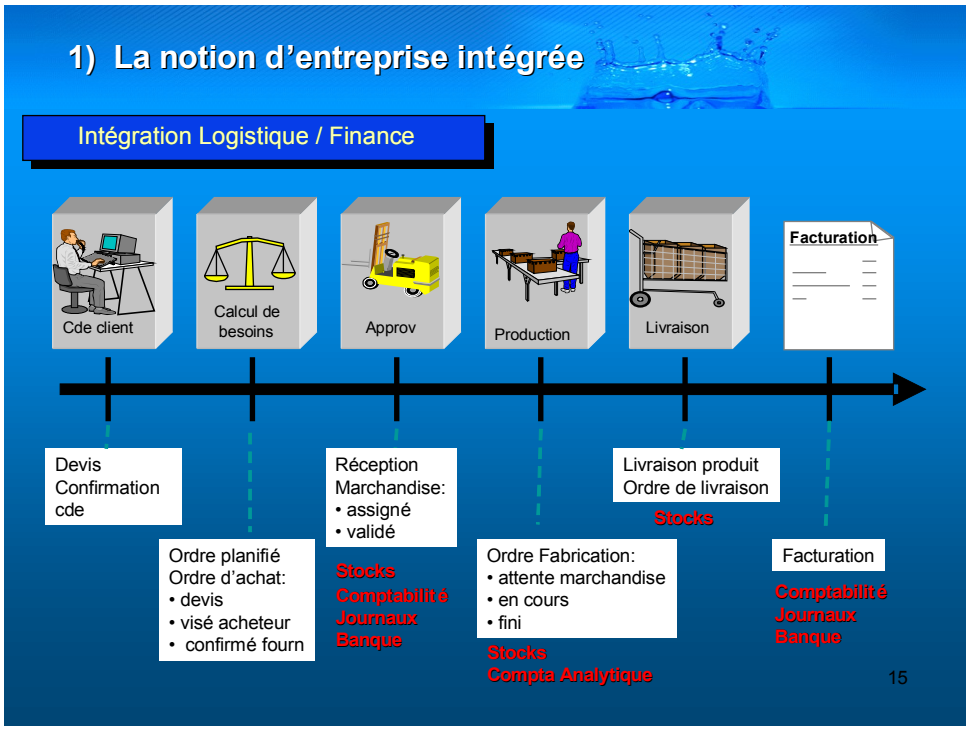
1) La notion d'entreprise intégrée
Intégration Logistique / Finance
Cde client
Calcul de besoins
Approv
Production
Livraison
Facturation
Devis
Confirmation cde
Ordre planifié
Ordre d'achat:
• devis
• visé acheteur
• confirmé fourn
Réception Marchandise:
• assigné
• validé
Stocks
Comptabilité
Journaux
Banque
Ordre Fabrication:
• attente marchandise
• en cours
• fini
Stocks
Compta Analytique
Livraison produit
Ordre de livraison
Stocks
Facturation
Comptabilité
Journaux
Banque
15

Les opérations comptables et financières sont ainsi totalement intégrées aux activités opérationnelles de l'entreprise créant donc une forte interdépendance entre la maîtrise des processus de l'organisation et la qualité, la fiabilité de l'information financière obligeant un renforcement et un perfectionnement des moyens de contrôle afin de garantir **une image fidèle de l'entreprise.**

Evaluation, certification, contrôle de l'entreprise n'ont jamais autant dépendu de la maîtrise des systèmes d'information comme relation « synergique » entre les activités de l'entreprise et l'information financière mais également comme outil incontournable de la performance et de la construction de l'avantage concurrentiel.

Ce constat inévitable est affirmé depuis plusieurs années pour les grandes entreprises et deviendra, compte tenu de la démocratisation des technologies de l'information, une réalité tout aussi incontestable pour les PME / PMI en quête de meilleures performances, de développement, d'internationalisation de leurs activités…

2) Impact sur les activités, les performances

Ce mouvement d'**intégration** entraîne des interactions donc des interdépendances entre les fonctions de l'entreprise, au sein des processus, et la fonction finance; il accroît la complexité de l'organisation et des flux d'informations ainsi que la dématérialisation des transactions, des informations et de nombreux éléments de l'entreprise.
L'intégration, la complexité croissante, la dématérialisation, génèrent des risques imposant un contrôle plus efficient.

Risques de fraudes, erreurs, problème de maîtrise du Système d'Information, difficultés d'évaluation de la qualité de l'information…

3) Impact sur la gestion, le contrôle, l'évaluation

Ces risques d'anomalies, « d'écarts anormaux » entre les informations et la réalité (ex: stocks, encours, valorisations…) impactent les états Financiers mais également les performances de l'entreprise.

Impact sur la « Valeur de l'entreprise » et son image.

Il y a donc la nécessité d'accroître les performances du contrôle de l'entreprise.

- Monitoring
- Information & Communication
- Des Activités
- Risques
- De l'environnement

4) La Normalisation

L'élaboration des normes d'audit

Les normes d'exercice professionnel constituent l'ensemble des règles que le commissaire aux comptes doit suivre dans l'exercice de ses missions. La LSF en a confié l'élaboration à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes qui les transmet au Garde des Sceaux pour homologation après avis du H3C. Si longtemps ces normes n'ont constitué que de simples règles privées, depuis la LSF, elles accèdent au statut d'arrêté ministériel. Ce caractère public les rend opposables aux tiers et institutionnalise le rôle normalisateur de la Compagnie.

Normes Comptables:

- **IFRS** : International Financial Reporting Standards

Normes Enseignement des professionnels comptables:

- **IES2** & **IEG11**: Technologies de l'information pour les professionnels comptables.

Normes Audit:

- **ISA 315**: Connaissances de l'entité et de son environnement et évaluation du risque d'anomalies significatives.

Concernant : « Le système d'information et les processus opérationnels qui ont un rapport avec l'élaboration de l'information financière ».

4.1) LES NORMES COMPTABLES FRANÇAISES :

En France, la normalisation comptable est du ressort du **Conseil National de la Comptabilité** (CNC), dont le Président de la CNCC est Vice-Président. La Compagnie participe donc aux groupes de travail du CNC. Les principes comptables français, applicables à toutes les entreprises, s'inspirent de plus en plus de l'esprit des normes internationales **IFRS** (International Financial Reporting Standards)**.**

Adoptées en 2005 par les entreprises cotées ou faisant appel public à l'épargne, **ces normes imposent de publier davantage d'informations impliquant, bien au-delà des directions financières et générale, les directions des systèmes d'information, des ressources humaines, de la communication….** Anciennement baptisées IAS (International Accounting Standards), les IFRS sont un corps de normes fondées sur des principes plus que sur des règles détaillées. Un véritable changement culturel et stratégique pour les professionnels du secteur.

4.2) NORMES ENSEIGNEMENT (IES & IEG):

IES 2 normes Enseignement élaborées par l'IAESB (International Accounting Education Standards Board)

CONTENU DES PROGRAMMES DE FORMATION COMPTABLE PROFESSIONNELLE

20. Les technologies de l'information ont transformé les missions et les responsabilités du professionnel comptable. Celui-ci non seulement utilise les systèmes d'information et exerce des compétences de contrôle des technologies de l'information mais il joue également un rôle important comme membre d'une équipe chargée de l'évaluation, de la conception et de la gestion de ces systèmes.

28. **Le module : technologies de l'information doit inclure les domaines de disciplines et les compétences suivantes :**
    a) connaissances générales des technologies de l'information
    b) connaissances de contrôle des technologies de l'information
    c) compétences de contrôle des technologies de l'information
    d) compétences des utilisateurs des technologies de l'information
    e) l'une des compétences ou une combinaison des compétences, des fonctions de gestionnaire, évaluateur ou concepteur des systèmes d'information.

29. Les recommandations relatives aux connaissances et aux compétences des technologies de l'information pour les professionnels comptables sont exposées dans **IEG 11, *Technologies de l'information pour les professionnels comptables.***

4.3) <u>NORMES AUDIT</u> (ISA)**:**

<u>Normes internationales d'audit s'appliquant aux missions d'assurance d'informations financières</u>

<u>ISA 315 : **Connaissance de l'entité et de son environnement et évaluation du risque d'anomalies significatives**</u>

<u>Connaissances par l'auditeur de l'entité et de son environnement</u> :

L'auditeur doit rassembler des informations et acquérir des connaissances de différentes natures concernant le secteur d'activité de l'entité, son environnement réglementaire et le référentiel comptable qui lui est applicable, et différents autres facteurs internes ou externes à l'entité tels que :

- Le choix et l'application des méthodes comptables retenues par l'entité de façon à apprécier si ces méthodes sont appropriées au regard de son activité et sont conformes au référentiel comptable

applicable et aux méthodes comptables généralement pratiquées dans le secteur d'activité concerné.

- Les objectifs et les stratégies de l'entité, ainsi que les risques liés à l'activité qui peuvent engendrer des anomalies significatives dans les états financiers.
- Les outils de mesure et d'analyse de la performance financière de l'entité.
- **Les systèmes de contrôle interne** pouvant avoir une incidence sur la mission d'audit des états financiers.
- l'environnement et la culture de contrôle existant dans l'entité.
- Le processus suivi par l'entité pour identifier les risques liés à l'activité en rapport avec les objectifs de l'information financière ainsi que les résultats de ce processus.
- **Le système d'information et les processus opérationnels qui ont un rapport avec l'élaboration de l'information financière**, en particulier en ce qui concerne:
    - les flux d'opérations ayant un caractère significatif au niveau des états financiers ;
    - les procédures du système informatique et des systèmes manuels, par lesquelles ces opérations sont initiées, enregistrées, traitées et présentées dans les états financiers ;
    - les enregistrements comptables concernant ces opérations ;
    - la façon dont le système d'information saisit des événements, autres que des flux d'opérations, ayant un caractère significatif pour les états financiers ;
    - le processus d'élaboration de l'information financière utilisé pour l'établissement des états financiers de l'entité : estimations comptables significatives, choix des informations fournies.
    - L'organisation et les procédures qui ont abouti à la définition des rôles et des responsabilités en matière d'élaboration de l'information financière.
    - Les opérations de contrôle effectuées pour évaluer le risque d'anomalies significatives et pour concevoir des procédures internes d'audit complémentaires répondant aux risques identifiés.

- Les mesures mises en œuvre par l'entité pour répondre aux risques inhérents au système informatique.
- Les moyens que l'entité utilise pour assurer le suivi du contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière, y compris ceux relatifs aux activités de contrôle pertinentes pour l'audit, ainsi qu'une compréhension de la manière dont l'entité entreprend des actions correctrices suite à ces contrôles.

Procédures d'évaluation des risques :

L'auditeur doit effectuer les démarches suivantes afin d'évaluer les risques d'audit :

- demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité ;
- examens analytiques de la situation de l'entité et de son évolution et observations physiques et examens divers.

Lorsque l'auditeur décide d'utiliser les informations recueillies au cours des exercices précédents sur l'entité et son environnement, il doit vérifier si des changements sont survenus depuis l'exercice précédent et si ceux-ci peuvent avoir un impact sur la pertinence des informations utilisées pour l'audit de la période en cours.

5) L'Audit

5.1) Les Organismes :

A) L'AFAI :

Présentation générale de l'AFAI

L'Association Française de l'Audit et du Conseil Informatique a été fondée en 1982 dans le but de regrouper tous les professionnels concernés par la maîtrise des systèmes d'information et de favoriser le développement des méthodes et des techniques d'audit et de contrôle de l'informatique.

L'AFAI a pour objectif de promouvoir l'emploi de méthodes et techniques contribuant à une meilleure maîtrise des systèmes d'information et à améliorer les compétences de tous les intervenants dans le domaine de l'audit et du conseil informatiques.

Elle rassemble les professions de l'Audit, de l'informatique et du conseil autour de 3 pôles: la Gouvernance des SI, l'Audit et la Sécurité.

Les missions de l'AFAI

Elles sont définies par les statuts de l'Association, depuis sa création en 1982, et rappelées dans la présentation de l'association.

Toutefois, les évolutions économiques récentes ont conduit l'AFAI a articuler sa stratégie autour de trois axes majeurs :

- La gouvernance des systèmes d'information, via le développement de méthodes pratiques,
- Le contrôle interne des systèmes informatisés, au travers de l'exercice au quotidien des missions d'audit, et la certification des praticiens (CISA),
- La sécurité des systèmes d'information, via la diffusion des meilleures pratiques et la promotion des certifications reconnues (CISM).

B) L'ISACA : (Information Systems Audit and Control Association)

Le site de l'ISACA est l'équivalent américain du site de l'AFAI. Il est la référence des sites Internet consacrés à l'Audit et au Conseil en Informatique.

ISACA® a vu le jour en 1967 alors qu'un petit groupe de personnes occupant des postes semblables (contrôles d'audit qui devenaient de plus en plus critiques face aux opérations de leurs employeurs) s'est réuni pour discuter de la nécessité d'une source d'information centralisée et de direction dans leur domaine. En 1969, le groupe s'est officialisé en se constituant sous la dénomination d'*EDP Auditors Association*. Puis, en 1976, l'association a mis sur pied une fondation pour l'éducation qui allait entreprendre de vastes efforts de recherche visant à étendre les connaissances en matière de maîtrise et de contrôle de la TI, et à en augmenter la valeur.

Aujourd'hui, ISACA compte plus de 65 000 membres à travers le monde se caractérisant par leur diversité. Ceux-ci vivent et travaillent en effet dans plus de 140 pays et occupent toute une gamme de postes liés à la TI, notamment auditeurs informatiques, consultants, formateurs, professionnels de la sécurité, chargés de réglementation, chefs de l'information et vérificateurs internes. Certains n'en sont qu'à leurs débuts, alors que d'autres sont cadres moyens et d'autres encore travaillent dans la haute direction, et ce, dans pratiquement tous les secteurs de l'industrie, y compris les affaires financières, bancaires, comptables, gouvernementales et manufacturières, ainsi que le secteur et les services publiques. Cette diversité permet aux membres l'apprentissage réciproque et l'échange de points de vue largement divergents sur un grand nombre de sujets professionnels, ce qui constitue l'une des forces de l'association.

Une autre de ses forces est le réseau, au sein de ses quelque 60 sections régionales, ou succursales, dans le monde entier, qui procurent aux membres formation, partage de ressources, défense des intérêts,

rencontres entre professionnels et toute une gamme d'autres avantages au niveau local. On peut toujours trouver une succursale à proximité.

Au cours de ses 30 années d'existence, ISACA est devenue une organisation dirigeante pour les professionnels de la maîtrise, du contrôle, de la sécurité et de l'audit : ses normes en matière d'audit et de contrôle des SI sont en effet suivies par les praticiens du monde entier; ses recherches portent sur des questions professionnelles qui posent des défis particuliers à ses membres; sa certification CISA (*Certified Information Systems Auditor*, ou auditeur informatique agréé) est reconnue mondialement et a été décernée à plus de 50 000 professionnels; sa toute nouvelle certification CISM (*Certified Information Security Manager*, ou directeur de sécurité informatique agréé) offre l'avantage unique de cibler les gestionnaires de la sécurité; son journal technique, le *Information Systems Control Journal*, compte parmi les meilleurs du secteur du contrôle informatique; ses multiples congrès internationaux, enfin, portent sur des sujets à la fois techniques et directoriaux, pertinents aux professions de l'assurance des SI, du contrôle, de la sécurité et de la maîtrise de la TI. Ensemble, ISACA et l'*IT Governance Institute* (institut affilié) sont chefs de file de la communauté du contrôle de la TI et sont au service de leurs membres en leur fournissant les éléments dont ils ont besoin dans un environnement mondial en constante évolution.

5.2) Les Référentiels :

Cobit

La gouvernance des Systèmes d'Information (SI) – Information Technology (IT) Governance, en anglais – s'est introduite au sein des entreprises dans un contexte où d'une part, l'automatisation des fonctions de l'entreprise est devenue une composante essentielle au sein de l'entreprise et d'autre part, où les dirigeants ne voient pas comment les SI peuvent apporter de la valeur et de la performance dans l'organisation. Ainsi, on peut parler de gouvernance des SI et donc de normes, certifications permettant cette dernière. C'est également dans un souci de

transparence des informations que les SI se sont développés et que leur contrôle est devenu incontournable. Le référentiel principal de gouvernance et d'audit des SI est le CobiT (Control Objectives for Business and Related Techonology – Contrôle de l'Information et des Technologies Associées). En résumé le CobiT est un cadre de référence pour maîtriser la gouvernance des SI dans le temps. Il est fondé sur ensemble de bonnes pratiques collectées auprès d'experts du SI.

Le CobiT a été développé en 1994 (et publié en 1996) par l'ISACA (Information Systems Audit and Control Association). C'est un cadre de contrôle qui vise à aider le management à gérer les risques (sécurité, fiabilité, conformité) et les investissements. CobiT a évolué, la version 4 est apparue en France en 2007.

CobiT est une approche orientée processus. CobiT décompose tout système informatique en 34 processus regroupés en 4 domaines. Les processus établis se divisent en 215 activités.
Ainsi, CobiT est un outil fédérateur qui permet d'instaurer un langage commun pour parler de la gouvernance des SI tout en intégrant d'autres référentiels tels que ISO 9000, ISO2000 ou ITIL.

CobiT Quickstart

Cette version simplifiée de CobiT s'adresse principalement aux PME car les TI ne représentent pas un enjeu stratégique mais un point de départ dans leur évolution.

Cette version repose sur les hypothèses suivantes :

- L'infrastructure informatique n'est pas complexe
- Du fait de la taille de l'entreprise, les TI et l'activité sont bien alignées
- Les tâches les plus complexes sont externalisées
- La tolérance aux risques est relativement élevée
- L'éventail des contrôles est peu étendu
- La structure de commandement est simple

Il conserve de CobiT 30 processus sur les 34, et 62 objectifs de contrôle sur les 215.

La mise en œuvre Quickstart comprend 6 étapes :

- Evaluer le bien fondé c'est-à-dire déterminer si cette version est adaptée à l'entreprise ;
- Evaluer la situation actuelle à partir de collectes d'informations auprès des personnes clé et de rapports d'audit ;
- Déterminer la cible avec la définition de l'activité, des contraintes légales et de la dépendance de l'entreprise vis-à-vis de la technologie ;
- Analyser les écarts par l'examen des pratiques de contrôle et des facteurs clés de succès ;
- Définir les projets d'amélioration des processus
- Elaborer un programme intégré de mise en place de la gouvernance en tenant compte des besoins immédiats de l'entreprise, des interdépendances entre les projets et des ressources disponibles.

CobiT s'inscrit dans une démarche de management par le contrôle et l'audit au travers d'un cadre de référence, des objectifs et des indicateurs. C'est un outil de management pour aligner les ressources informatiques mais il ne fournit pas d'indications ou de recommandations à caractère technique (choix technologiques, consolidation, gestion de crises…).

Enfin CobiT s'inscrit au sein de nombreuses normes d'audit (ISO, COSO…). Il se distingue donc par son utilité dans la gestion des TI, des utilisateurs et des auditeurs.

Le **COSO** est un référentiel de contrôle interne défini par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*. Il est utilisé notamment dans le cadre de la mise en place des dispositions relevant des lois Sarbannes-Oxley ou LSF pour les entreprises assujetties respectivement aux lois américaines ou françaises. Le référentiel initial appelé COSO 1 a évolué depuis 2002 vers un second corpus dénommé *COSO 2*.

La **loi de sécurité financière (LSF)**, comme la loi américaine Sarbannes-Oxley, repose principalement sur:

- **Un renforcement du contrôle interne**
- **Augmenter la transparence de la gestion et la qualité de l'information financière**.
- **Utiliser une même base de règles et de référents pour mieux communiquer**.
- **Tendre vers une harmonisation européenne et internationale**

5.3) <u>Les Outils</u> : (source :AFAI)

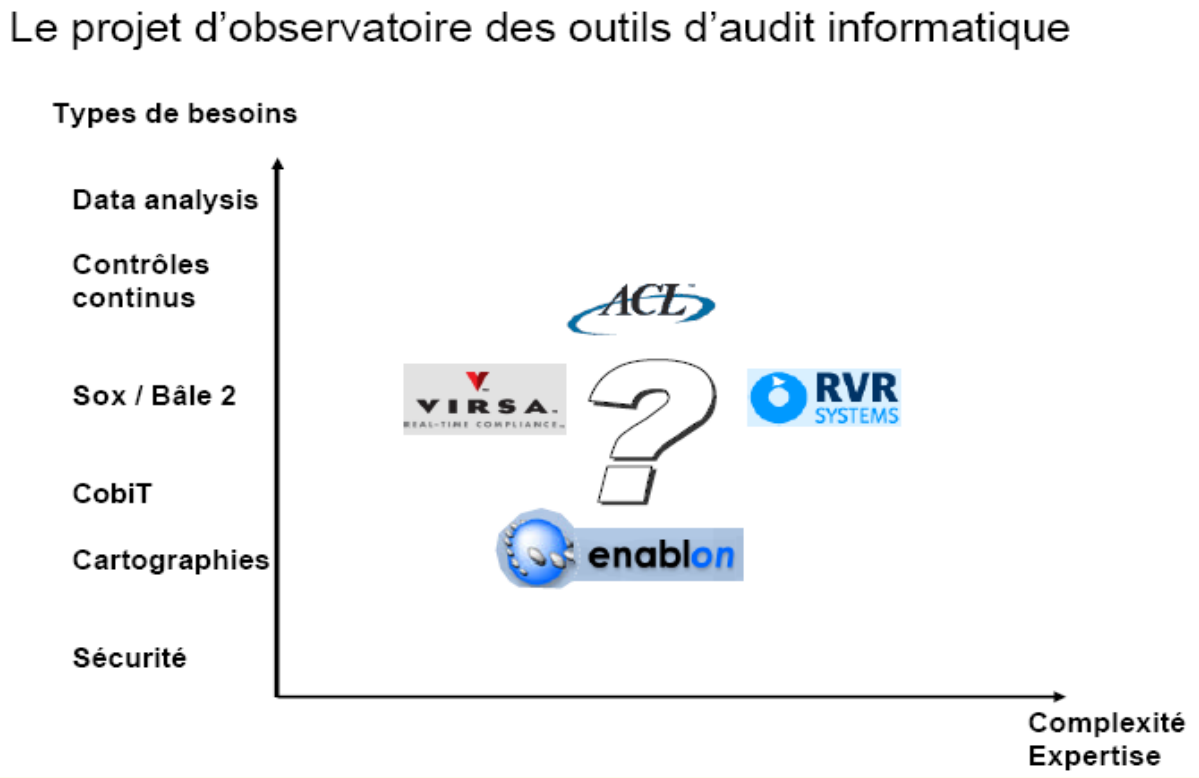

Il existe de nombreux outils dont le choix est fonction de la mission de contrôle à remplir, de la taille de l'entreprise, de la complexité de la situation…
Ils sont souvent dédiés aux problématiques des moyennes et grandes entreprises.

Des efforts indispensables sont à réaliser pour adapter ces outils aux besoins actuels et futurs des PME / PMI.

Exemple d'outil :